

Renseignements pour touristes.—Les renseignements pour touristes sont généralement fournis par le Bureau canadien du tourisme, Ottawa, tandis que des renseignements détaillés sur les parcs nationaux et les lieux historiques peuvent être obtenus du Bureau des parcs nationaux, ministère des Mines et Ressources, Ottawa. Le touriste qui désire des renseignements sur une province, une ville ou un endroit de villégiature en particulier peut s'adresser au bureau provincial ou municipal de renseignements intéressé. (Voir "Tourisme" au Répertoire des sources de renseignements officiels, à la fin du volume.).

PARTIE III.—LE GOUVERNEMENT ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Section 1.—Office du commerce extérieur et organismes associés intéressés au développement du commerce*

Le commerce extérieur contribue sensiblement au bien-être et à la prospérité des Canadiens, surtout parce que la productivité du Canada excède les besoins de sa population en ce qui concerne la production des fermes, manufactures, forêts, pêcheries et mines. Tout est donc mis en œuvre en vue d'établir et de maintenir des relations commerciales étroites avec les pays dont le marché est essentiel à l'économie nationale. Le commerce dans les deux sens doit cependant être encouragé afin que marchandises et services de l'étranger servent à payer en partie les produits que le Canada peut exporter. En outre, plusieurs produits non indigènes, dont certains sont nécessaires à l'industrie canadienne, doivent être importés de l'étranger. D'autres sont des biens de consommation nécessaires à un niveau de vie élevé.

Plusieurs maisons maintiennent avec l'étranger des relations qui leur permettent d'échanger régulièrement des marchandises, mais d'autres ont besoin de l'aide des organismes de l'État afin de trouver des marchés ou des sources d'approvisionnement. La réglementation des importations et des exportations imposée pour diverses raisons par plusieurs pays ainsi que les difficultés d'ordre monétaire de l'après-guerre posent des problèmes qu'une seule maison ni même une société de fabricants, d'exportateurs ou d'importateurs ne sauraient résoudre sans l'aide des représentants de l'État.

Le ministère du Commerce et un certain nombre d'organismes associés sont au service des exportateurs et des importateurs. Ils s'occupent directement d'intensifier les relations commerciales du Canada avec les autres pays. Voici les services que fournissent les diverses divisions et organismes :

Office des commissaires du commerce.—L'Office des commissaires du commerce est en somme le service des ventes de l'Office du commerce extérieur. L'organisme a son siège à Ottawa et compte 46 bureaux dans 37 pays du Commonwealth et autres; il s'efforce d'assurer au Canada autant de marchés que possible. Le travail des commissaires du commerce à l'étranger est coordonné à Ottawa par les chefs de quatre régions. Les officiers régionaux connaissent tous les aspects du commerce extérieur dans leur région géographique ou politique. Ils relèvent du directeur de l'Office en ce qui concerne la diffusion de renseignements officiels sur toutes les questions commerciales intéressant leur territoire.

* Établi par les diverses divisions intéressées et réuni par le Service de l'information, ministère du Commerce, Ottawa.